

La liste du Mouvement Démocrate à Lyon

La Ville à Vélo
10 rue St Polycarpe
69001 Lyon

Lyon, le 29 février 2008

Aux adhérents et sympathisants de « La Ville à Vélo »,

Aux pratiquants du vélo à Lyon,

Vous nous avez récemment interpellés sur notre position quant à la place du vélo dans la ville, avec à l'appui un questionnaire détaillé.

Le Mouvement Démocrate, dont un des membres fondateurs est le parti écologique CAP 21, est de fait attentif aux questions environnementales et particulièrement à celles des modes de transport doux.

Avant de répondre point par point à votre questionnaire, je souhaite relever que toutes les réponses ne peuvent, sauf à faire preuve de démagogie ou de complaisance, se résumer à une réponse binaire qui méconnaîtrait la complexité des problématiques que vous soulevez. Les candidats du Mouvement Démocrate ont à cœur de développer un discours sincère et réaliste.

Question n°1 : généralisation des double sens cyclables

Notre réponse est oui. Toutefois, les « exceptions justifiées » que vous évoquez risquent d'être nombreuses parce que toutes les rues, selon leur largeur, ne s'y prêtent pas, notamment dans les zones 30 qui comprennent (ou comprendront) nombre de rues étroites.

Concernant les grands axes à sens unique, ils seront à traiter en priorité, en particulier à l'avenue Berthelot qui pose un problème aux vélos dans le sens Bachut -> Perrache et leur impose actuellement un parcours complexe. Nous nous pencherons rapidement également sur le cas de la rue St-Pierre de Vaise.

Question n°2 : favoriser l'usage quotidien du vélo, politique de stationnement vélo

Oui, bien sûr ! Cela fait même parti intégrante de notre projet.

Nous avons bien compris qu'un des freins à l'usage – voire à l'acquisition – d'un vélo est son stationnement. Un appartement n'est à l'évidence pas un endroit approprié où ranger un vélo, a fortiori ceux de toute une famille. De même, il faut savoir où le poser lorsqu'on s'en sert.

Nous encouragerons donc l'intégration du stationnement des vélos dans tous les projets immobiliers à usage d'habitation ou de bureau, et veillerons à ce que la ville soit exemplaire en la matière.

Nous développerons des parkings-relais vélos, à l'image de ce qui existe déjà pour les voitures, proches des têtes de réseaux de transport en commun et des gares, de façon à encourager une synergie et créer une dynamique d'équipement de la part des acteurs privés.

Question n°3 : promotion active du vélo en agglomération

La plupart des têtes de liste du Mouvement Démocrate à Lyon et nombre de leurs colistiers utilisent déjà régulièrement les modes doux ou les transports collectifs dans leurs déplacements quotidiens. Nous n'avons pas l'intention d'y renoncer après l'élection.

La signalétique spécifique est évidemment nécessaire. Elle devra être soigneusement pensée pour ne pas surcharger un environnement urbain où l'information est déjà abondante. Le marquage au sol (et son entretien) nous semble la meilleure piste.

Inventorier les pistes cyclables et en diffuser largement les plans tombe évidemment sous le sens. C'est de plus très facile à l'heure d'Internet. Les panneaux de bus peuvent aussi constituer un support de choix.

Question n°4 : intermodalité transports collectifs/vélos

C'est également un élément de notre projet.

Nous savons que les barrières naturelles (les reliefs sont bien marqués à Lyon) et les aléas météorologiques agissent comme des freins à l'usage des modes doux pour les déplacements quotidiens. Le développement d'une synergie avec les transports en commun peut permettre de lever ces limitations en vous ouvrant l'accès au réseau de transports publics (selon des modalités à définir dans le respect des autres usagers). Nous envisageons en l'occurrence de nous inspirer des pratiques déjà existantes à Amsterdam, Copenhague ou Montréal.

Enfin, notre projet stipule explicitement l'expérimentation de « remonte-vélos » sur les 3 collines de Lyon.

Question n°5 : circulation des cycliste dans les couloirs de bus

Les couloirs de bus sont effectivement des voies proportionnellement sous-utilisées. La circulation des vélos sur ces axes permettrait donc d'en optimiser le fonctionnement tout en assurant aux cyclistes une meilleure sécurité. La réalité nous montre que cette pratique est d'ores et déjà courante, sans pour autant occasionner de trouble important à la circulation. Il nous apparaît judicieux de donner un cadre légal à cette pratique de façon à la légitimer aux yeux des utilisateurs naturels de ces couloirs tout en instaurant des règles de cohabitation.

Question n°6 : entretien des infrastructures cyclables

Motivés pour développer les infrastructures cyclables, nous devons évidemment intégrer d'emblée la perspective de leur entretien. Dans la mesure où nous n'envisageons pas d'augmentation de l'espace de voirie mais seulement des réorganisations de la place respective de ses utilisateurs, ce périmètre constant permettra d'entretenir l'ensemble de la voirie à coût constant.

Question n°7 : aménagement des grands axes en boulevards urbains

Concernant les grands axes, nous envisageons deux types de solutions selon les cas : soit la création d'itinéraires destinés aux vélos et rollers sur ces axes, soit le recours à un itinéraire parallèle où nous dissuaderions la circulation automobile traversante.

Concernant les exemples spécifiques que vous citez :

- le projet MoDem concernant la rue Garibaldi consiste en une remise à plat (les trémies pouvant alors être aménagées en parking à autos ou à vélos) assorties d'une réduction du nombre de voies de circulation, particulièrement dans son tronçon à six voies à l'approche de la rue de la Guillotière, ce qui laisserait la place pour aménager effectivement des couloirs pour bus et modes doux
- concernant les ponts, la situation est plus complexe du fait que ce sont par nature des goulots d'étranglement à voitures. Les ponts que vous citez relèvent en outre de traitements différents du fait de leurs différences en largeur ou sens de circulation. Nous étudierons chaque cas en collaboration avec les associations susceptibles de nous apporter leur expertise, avec comme logique commune de privilégier un apaisement de la circulation automobile et de favoriser les modes de déplacement doux
- concernant les axes Jean Jaurès et Lafayette, des couloirs mixtes bus-vélos constituent la solution la plus facile et la plus rapide à mettre en œuvre

Question n°8 : dispositifs pour appliquer la zone 30

Si nous ne voulons pas que la zone 30 ne reste qu'un vœu pieux, nous sommes bien conscients que des mesures efficaces doivent être prises pour faire respecter cette limite.

La signalisation, les dispositifs dissuasifs tels que l'affichage de la vitesse et d'une façon générale les solutions basées sur la responsabilisation individuelle entrent tout à fait dans l'esprit des candidats du Mouvement Démocrate. En cas d'échec de ces mesures, et donc seulement dans un second temps, nous envisagerons des dispositifs plus coercitifs.

Question bonus : projet phare pour développer la pratique cycliste à Lyon

Les élus et les institutions n'ont pas pour mission de régler chaque aspect de la vie de nos concitoyens mais plutôt d'encourager les initiatives qu'ils jugent bénéfiques pour la communauté.

Le Mouvement Démocrate croit fortement à l'importance des initiatives citoyennes et associatives. Notre projet phare tient avant tout à notre méthode : s'appuyer sur les associations représentatives et ayant développé une expertise, développer avec elles des partenariats pour impliquer les habitants dans la vie de leur cité et reconnaître leur implication. Les élus du Mouvement Démocrates croient à l'avenir des modes de déplacement doux et seront donc des partenaires attentifs et motivés pour accompagner les initiatives dans ce domaine.

Merci pour votre engagement.

Sincèrement,

Eric Lafond